



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 OCTOBRE 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; Mme LEE Isabelle ;

Pouvoir : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. GOUPIL Jean-Paul.

2023-09-066 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2023-2028

RAPPORTEUR : F. VEZIE

EXPOSE

Chaque année les associations, communes et intercommunalités ont la possibilité de solliciter une subvention de fonctionnement au titre du contrat passé entre chaque intercommunalité et le Département.

Le volet de fonctionnement des contrats permet de soutenir des structures, des manifestations et des événements portés par des communes, des intercommunalités et des associations. Sont inscrites au sein d'une programmation annuelle l'ensemble des animations qui se dérouleront et seront soutenues dans l'année en cours. Les actions financées devront être des manifestations à caractère ponctuel ou relever du fonctionnement général de structure.

PROPOSITION

Dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental :

- une subvention de 22 500 € pour les animations et spectacles du centre culturel de Jovence ;
- Une subvention de 12 500 € (en action nouvelle) pour l'accueil du Tour de Bretagne 2024.

DECISION

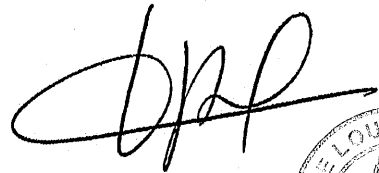
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.